

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation Ludovic LIONS,
chef du service administratif de l'Assemblée


**Direction de l'Aménagement du Territoire
et de l'Économie**

Service de l'Économie, du Tourisme
et de la Montagne

ARRETE N° 6 - 2015- SETM

PORTANT NOMINATION DU PRESIDENT DELEGUE
au sein de la Commission Départementale
d'Aménagement Commercial

Colmar, le **5 OCT. 2015**

Le Président du Conseil départemental du Haut-Rhin

- VU le Code de Commerce, notamment ses articles L. 750-1 et suivants et R. 751-1 et suivants ;
- VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;
- VU le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-3 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009-0194 du 19 janvier 2009 portant constitution de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du Haut-Rhin ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009-0271 du 26 janvier 2009 portant délégation pour la présidence de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du Haut-Rhin ;
- VU la délibération n° CG-2015-3-1-1 du Conseil départemental du Haut-Rhin du 2 avril 2015 portant élection du Président du Conseil départemental ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Madame Martine DIETRICH, Conseillère départementale, est chargée de représenter le Président du Conseil départemental au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du 26 octobre 2015 qui sera amenée à statuer sur une demande d'autorisation déposée par la SA CCBG. Le projet porte sur l'extension d'un ensemble commercial BRICO E. LECLERC implanté au sein de la zone commerciale La Croisière Rue de Normandie à CERNAY.

1/2

Madame Martine DIETRICH est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT
Eric STRAUMANN
Député du Haut-Rhin

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Eric Straumann', is written over a horizontal blue line.